



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 24

A 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

17 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO

Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO

Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Ghislaine GUY

Mme Marie DUCHER a donné procuration à M. Dimitri FARRO

Absents sans pouvoir : Armelle ANDREIS _ Emmanuel SAMBAIN

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Convention de partenariat entre la Commune de Mallemort et l'Institut Médico Educatif (IME) Le Colombier – Année 2024/2025

2024_42_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de partenariat proposé par l'Institut Médico Educatif (IME) Le Colombier ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires Institutionnelles du 11 juin 2024 ;

Considérant que la commune s'engage dans une politique d'inclusion en favorisant un accueil occasionnel durant l'année scolaire de jeune en situation d'handicap ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention afin d'établir les modalités fixées entre les deux parties ;

L'établissement public autonome Le Colombier œuvre dans le champ du handicap. Il propose aux enfants et adolescents qu'il accueille un accompagnement adapté à leurs besoins éducatifs, scolaires et médico-sociaux, dans la perspective d'une insertion sociale et/ou professionnelle la plus proche du milieu ordinaire.

L'IME met l'accent sur le maintien dans le milieu de vie habituel de l'enfant, la mobilisation des ressources de l'environnement, le travail en réseau et en partenariat avec les acteurs du territoire.

Il s'agit, pour la commune de Mallemort, d'accueillir des jeunes en situation de handicap, en fonction des besoins de l'IME, afin de leur permettre de découvrir, d'apprendre et de développer des compétences en mettant à profit les acquis de leur formation dispensée au sein de l'IME.

Ce partenariat vise la rencontre humaine, l'enrichissement mutuel et l'ouverture vers l'extérieur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Approuve la convention de partenariat entre la Commune de Mallemort et l'Institut Médico Educatif Le Colombier.

Autorise Madame le Maire signer la convention figurant en annexe et à prendre toutes les mesures d'exécution liées à la présente délibération ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 24

Vote contre : /

Abstention : /

Hélène GENTE

Maire de Mallemort

